



COLLECTE DES DÉCHETS DE JARDIN / DÉCHETS VERTS

SIAVED
Producteur de Ressources



LES CONSIGNES À RESPECTER POUR ÊTRE COLLECTÉ

- Les branches ne doivent pas excéder 1 m et doivent être mises en fagot lié avec de la ficelle naturelle.
- Les déchets de jardin doivent être déposés dans des contenants adaptés à la collecte.
- Les déchets de jardin doivent être sortis la veille au soir.
- Le volume de dépôt autorisé est de 2m³ par foyer et par collecte.

Pour rappel, si vous déposez vos déchets de jardin après le passage du camion, aucun rattrapage ne pourra être effectué.



CONTENANTS AUTORISÉS



LES CONTENANTS À USAGE UNIQUE

- Sac en papier compostable (Kraft)
- Caisse carton brune



LES CONTENANTS RÉUTILISABLES

- Sac de jardin réutilisable
- Poubelle ronde et tonneau équipés de poignées
- Seau, bassine et caisse



LES DÉCHETS AUTORISÉS



LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Tonte de pelouse
- Fleurs fanées
- Feuilles d'arbres et d'arbustes
- Tailles de branches d'arbres et d'arbustes n'excédant pas 1m de long

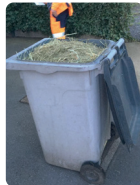


LES CONTENANTS INTERDITS

- Sac poubelle en plastique
- Bac de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif ou du verre
- Contenant sans poignées
- Big bag



Sac plastique



Bac de collecte



Contenant sans poignée



Big Bag



LES DÉCHETS INTERDITS

- Déchets alimentaires
- Tous types de contenant (jardinières, pot de fleurs...)
- Souches
- Tous les déchets non-végétaux



Vrac



Souches



Autres déchets : terre, briques, gravats, ...